



## Revue de presse novembre

- JU André Burri (PDC) a déposé une motion demandant l'augmentation de la limite d'âge de 16 à 18 ans pour l'achat de produits du tabac. (Le Quotidien Jurassien, 18.11.09)
- GL Le Grand Conseil a rejeté l'initiative de Gastro Glaris, qui correspond à la réglementation fédérale, ainsi que celle de Richard Wehri, qui réclame des cafés et des restaurants sans fumée. La décision définitive sur ces deux initiatives revient à la Landsgemeinde. (Fridolin, 12.11.09)
- SZ Le Parlement a balayé par 79 voix contre 9 une intervention du PS prônant des lieux publics, des cafés et des restaurants sans fumée. La motion du gouvernement visant à introduire une limite d'âge (16 ans) dans les fumeurs et les établissements fumeurs a été refusée aussi par 74 voix contre 10. (Bote der Urschweiz, 19.11.09)
- NE La Chancellerie d'Etat a confirmé qu'une initiative visant à assouplir la protection contre le tabagisme passif avait été déposée, pourvue de 4660 signatures. Elle demande la suppression de la protection contre le tabagisme passif dans les bars, les discothèques, les cafés, les cabarets et les clubs. (SDA, 09.11.09)
- GE La loi interdisant de fumer dans les lieux publics est entrée en vigueur le 31 octobre. Il n'est possible désormais de fumer que dans des fumeurs séparés. (SDA, 30.10.09)
- Les défenseurs de la protection contre le tabagisme passif refusent d'accepter les fumeurs dans les cafés et les restaurants, qu'ils considèrent comme contraires à la Constitution. Ils ont déposé un recours à ce sujet auprès du Tribunal fédéral. (SDA, 17.11.09)
- GR La réglementation fédérale nécessite une adaptation de la législation grisonne, à cause d'une légère différence. Jusqu'à présent, les communes pouvaient se passer de protection contre le tabagisme passif lors de manifestations destinées essentiellement aux adultes, ou dans des installations scolaires servant uniquement à la scolarité post-obligatoire, en autorisant la fumée dans des salles séparées. En rapport avec cette réforme légale, Gastro Grisons demande à supprimer la protection cantonale contre le tabagisme passif et à reprendre la réglementation fédérale. (Die Südostschweiz, 30.10.09)
- FR L'ordonnance contre le tabagisme passif adoptée en juin doit être complétée. Le Conseil d'Etat était parti du principe, ce printemps, que la Confédération fixerait dans l'ordonnance nationale les exigences concernant l'aération des fumeurs, et il avait donc renoncé à toute disposition à ce sujet en attendant. A défaut, le Conseil d'Etat doit revoir l'ordonnance cantonale. (Freiburger Nachrichten, 30.10.09)
- BL L'introduction de la protection contre le tabagisme passif dans le canton de Bâle-Campagne est anticipée afin d'entrer en vigueur en même temps que la réglementation fédérale, soit le 1<sup>er</sup> mai 2010 à la place du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le gouvernement souhaite ainsi éviter des complications qui résulteraient d'une introduction échelonnée des législations nationale et cantonale. (Basler Zeitung,



30.10.09)

- BE Le recours de Gastro Berne contre l'ordonnance et le recours d'un bar à shisha à Thoune contre la loi sur la protection contre le tabagisme passif ont tous deux été rejetés par le Tribunal fédéral. Gastro Berne s'était opposée au fait que la salle principale ne pouvait être transformée en fumoir et que les fumoirs ne pouvaient être équipés d'installation de service. Le bar à shisha à Thoune s'était opposé à la loi dans son ensemble. (Berner Zeitung, 27.11.09)
- Suisse Le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a annoncé une nouvelle hausse de 20 centimes de l'impôt sur le tabac en lien avec le nouveau plan d'économies prévu pour l'année à venir. (Der Bund, 05.11.09)
- Le programme anti-tabac de l'armée suisse lancé à l'école de recrues en 2007 ne sera pas poursuivi. Selon Franz Frey, chef du service médico-militaire, la participation n'a pas correspondu aux attentes alors que ce programme occupait trop de personnel. (Aargauer Zeitung, 30.10.09)
- Le Conseil fédéral écrit dans sa réponse à une interpellation de Christian Wasserfallen que le tabac sous forme de «snus», répandu surtout en Suède, contient aussi beaucoup de substances nocives. Il est prouvé que le «snus» provoque des cancers de la bouche et du pancréas et qu'il augmente le risque d'infarctus et d'apoplexie. Christian Wasserfallen avait suggéré que le «snus» serve de produit de remplacement pour les fumeurs désireux d'arrêter. Le Conseil fédéral n'est donc pas d'accord avec cette possibilité et propose aux consommateurs de tabac désireux de cesser de fumer de s'en tenir aux substituts nicotiques, qui constituent une option efficace et sûre, avec un potentiel moindre de dépendance. (SDA, 19.11.09)
- Néanmoins, le Conseil fédéral n'est pas non plus totalement convaincu par l'efficacité des substituts nicotiques. Il estime en effet qu'il n'est pas encore prouvé que ces produits mènent à une abstinence durable. C'est pourquoi les substituts nicotiques ne doivent pas être pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Pour qu'un médicament figure sur la liste des spécialités, il doit avoir fait la preuve de son efficacité, de son adéquation et de sa rentabilité. (SDA, 19.11.09)
- L'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision a rejeté une plainte contre les retransmissions du tournoi de tennis 2008 Swiss Indoors par la Télévision Suisse Romande. Elle estime que la présence de la marque Davidoff ne constitue pas une publicité clandestine gratuite ni qu'elle porte atteinte aux dispositions sur la protection de la jeunesse. (fricktal24.ch, 23.11.09)
- Etranger La 9 novembre, la France a relevé de 6 pour cent son impôt sur le tabac, qui passe de 155 euros à 164 euros pour 1000 cigarettes, ce qui représente une augmentation de 30 centimes d'euros par paquet de cigarettes. (lematin.ch, 29.10.09)
- Les ministres des finances de l'UE se sont entendus sur un nouvel impôt minimal sur le tabac. A partir de 2014, il sera perçu au moins 90 euros pour 1000 cigarettes à la place de 64 euros actuellement. (SDA, 10.11.09)



Selon le Center for Disease Control (CDC), la prévalence du tabagisme stagne aux Etats-Unis malgré diverses mesures de prévention introduites depuis 2005. Certes, cette prévalence a baissé de 24,1 pour cent en 1998 à 20,6 pour cent en 2008, mais la grande partie de cette baisse date d'avant 2005. (lematin.ch, 13.11.09)

Un groupe de députés UMP, le parti au gouvernement en France, a fait valoir, dans un rapport sur l'avenir des marchands de tabac français, que le pays ne devait pas renoncer aux avertissements combinés. Il recommande dans son rapport de reprendre les normes minimales de l'UE et de n'imprimer les images qu'au dos du paquet. (24heures.ch, 30.10.09)

La Haute cour de justice du Liechtenstein a rendu un jugement prévoyant que la salle principale des établissements publics doit être sans fumée. Le gouvernement et la branche ont six mois pour s'adapter à cette nouvelle pratique juridique. (Liechtensteiner Vaterland, 30.10.09)

Le Parlement de l'UE demande que les lieux de travail soient en principe sans fumée, y compris les bars et les discothèques. L'UE veut ainsi renforcer la protection des non-fumeurs. (Aargauer Zeitung, 27.11.09)

#### Divers

Selon le Wall Street Journal, le fabricant américain de tabac Reynolds prévoit de reprendre l'entreprise suédoise Nicovum, qui produit des substituts nicotiques. (24heures.ch, 09.11.09)

Le producteur britannique de cigarettes Imperial Tobacco se porte bien malgré la crise économique et la protection contre le tabagisme passif. La demande soutenue dans les pays émergents a permis de pratiquement compenser la baisse en Europe de l'Ouest. Imperial Tobacco s'est notamment profilé avec des marques bon marché comme Gauloises et West, qui se vendent encore mieux quand les temps sont difficiles. Comme l'a annoncé le numéro 4 de la branche le 10 novembre, son bénéfice et son chiffre d'affaires ont tous deux augmenté de 29 pour cent en 2009 par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice d'Imperial Tobacco se monte à 2,9 milliards de livres sterling et son chiffre d'affaires à 26,5 milliards de livres sterling. Dix pour cent de cigarettes en plus se sont vendues en 2009 en Grande-Bretagne, soit 322,2 milliards d'unités. (SDA, 10.11.09)

Le numéro 2 mondial du tabac, British American Tobacco (BAT), a réussi, grâce à ses reprises, à vendre davantage de cigarettes pendant les neuf premiers mois de 2009. Son volume a augmenté de deux pour cent, passant à 533 milliards de cigarettes, a indiqué l'entreprise à Londres le 11 novembre. BAT, qui fait partie du FTSE 100, l'indice phare de la bourse de Londres, a racheté ses concurrents ST (Danemark), Tekel (Turquie) et Bentoel (Indonésie) l'an passé. Sans ces reprises, son volume aurait baissé de trois pour cent du fait de ses marges moins importantes. D'après l'entreprise, les conditions du marché se sont notamment détériorées au Japon, en Russie, en Italie et au Brésil. (Handelszeitung, 28.10.09)

Une ancienne fumeuse s'est vue allouer 300 millions de dollars de dédommagement à charge de la multinationale Philip Morris. Une cour d'appel de Floride a dénoncé la négligence de l'entreprise, qu'elle tient pour responsable des souffrances pulmonaires de l'ex-fumeuse de 61 ans. Cindy Naugle obtient ainsi la somme la plus importante jamais concédée à un fumeur ou à une fumeuse en



Floride. Son cas n'est pas unique puisque 8000 plantes sont pendantes dans cet Etat contre des entreprises du tabac. Cindy Naugle a commencé à fumer à l'âge de 20 ans. Elle a arrêté en 1993 sans que ses problèmes de santé ne s'améliorent. (nzz.ch, 20.11.09)

Une enquête du journal de la branche eXpresso auprès de 321 restaurateurs montre que les répercussions des réglementations de protection contre le tabagisme passif sont moins importantes que la branche le craignait. Pour 72 pour cent, le chiffre d'affaires n'a pas changé, pour 12 pour cent, il a augmenté et pour 16 pour cent baissé. De plus, 59 pour cent des restaurateurs interrogés indiquent que leur clientèle apprécie ces nouvelles règles. L'enquête a été réalisée dans des restaurants de toutes catégories en Suisse alémanique entre fin juin et fin août 2009. (eXpresso, 24.11.09)

Les cigarettes contiennent toute une série de bactéries et d'autres microbes comme le montre une équipe de recherche franco-américaine. Parmi ces bactéries, certaines, qu'on trouve aussi au sol, peuvent entraîner de graves maladies. Les cigarettes analysées étaient des produits de marque, ont rapporté les chercheurs dans la revue spécialisée Environmental Health Perspectives. (st.gallen.ch, 23.11.09)